

Calendrier de suivi de grossesse

La surveillance de la grossesse repose sur des consultations, des échographies et des examens qui sont définis selon un calendrier calculé à partir du premier jour des dernières règles, on parle alors de Semaines d'Aménorrhée (SA).



1^{er} trimestre

1^{ère} consultation avant 10 SA
Bilan sanguin
Déclaration de grossesse avant 15 SA
1^{ère} échographie entre 11SA et 13SA+6j
Proposition de dépistage de la Trisomie 21



4^{ème} mois

Consultation de suivi de grossesse
Entretien Prénatal Précoce Obligatoire
N.B: Celui-ci peut se faire tout au long de la grossesse



5^{ème} mois

Consultation de suivi de grossesse
2^{ème} échographie entre 20SA et 23SA+6j
Inscription aux séances de préparation à la naissance et à la parentalité



6^{ème} mois

Consultation de suivi de grossesse
Bilan sanguin
Prendre contact avec la maternité d'accouchement



7^{ème} mois

Consultation de suivi de grossesse
Supplémentation Vitamine D



8^{ème} mois

Consultation de suivi de grossesse
3^{ème} échographie entre 30SA et 33SA+6j
Consultation avec un anesthésiste



9^{ème} mois

Consultation de suivi de grossesse dans la maternité d'accouchement

A chaque examen, recherche de sucre et d'albumine dans les urines. Si la sérologie de toxoplasmose est négative, prise de sang tous les mois. Des prises de sang supplémentaires, des échographies ou d'autres types d'examens peuvent être réalisés en fonction des situations.

Le réseau de santé en périnatalité ELENA s'étend sur tout le département de la Loire et le Nord de l'Ardèche. Il réunit 7 maternités, 2 centres périnataux de proximité et l'ensemble des professionnels de santé de ce secteur impliqués dans la prise en charge de la femme et de l'enfant pendant la grossesse et autour de la naissance.

Ce réseau vise à organiser la prise en charge de la femme enceinte, du couple et de son enfant par l'intervention coordonnée des professionnels concernés.

Ces professionnels s'engagent à vous informer et à vous faire bénéficier de tous les moyens et de toutes les compétences disponibles pour la surveillance de votre grossesse, la sécurité de votre accouchement et les soins nécessaires à votre enfant.



Retrouvez la liste des professionnels pratiquant l'Entretien Prénatal Précoce sur la Loire et le Nord-Ardèche en consultant le site internet du réseau ELENA :

www.chu-st-etienne.fr/elena

Plaquette réalisée par le réseau ELENA avec le concours de : (Mis à jour en Mai 2021)



L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE

Un entretien individuel ou en couple avec un professionnel de santé est obligatoire pour toutes femmes enceintes dès le début ou à tout moment de la grossesse

Plaquette destinée aux femmes enceintes et aux couples

Entretien

Prénatal

Précoce

■ Pourquoi un entretien ?

L'objet de cet entretien est de vous permettre d'échanger avec un professionnel de santé afin d'identifier vos éventuels besoins en termes d'accompagnement au cours de la grossesse, pendant l'accouchement ainsi que lors de votre retour à domicile.

■ A quoi cela va-t-il me servir ?

L'entretien prénatal précoce obligatoire vous permet :

- de rencontrer un professionnel en dehors d'une consultation et en prenant du temps,
- d'être informée du suivi de votre grossesse, de la préparation de votre accouchement et des modalités de votre retour à domicile,
- d'aborder et discuter autour de votre projet de naissance pour préparer au mieux l'arrivée de votre enfant dans la maternité de votre choix,
- de connaître vos droits,
- de parler de vos attentes, de vos besoins, de vos éventuelles craintes,
- d'échanger sur le vécu de vos éventuels accouchements précédents,
- de vous apporter un soutien dont vous auriez besoin,
- de vous conseiller et vous orienter si nécessaire vers d'autres professionnels,
- de poser toutes les questions qui vous préoccupent.

■ A quel moment ?

L'entretien prénatal précoce obligatoire peut être réalisé dès lors que la déclaration de grossesse a été effectuée.

L'entretien est préconisé le plus tôt possible, mais il peut être fait aussi à tout moment de la grossesse (un seul entretien).

■ Avec quel professionnel ? Et où ?

Cet entretien est réalisé par une sage-femme ou un médecin de votre choix, exerçant en libéral, dans un service de protection maternelle et infantile (PMI) ou à la maternité.

■ Comment l'entretien se déroule-t-il ?

Il se fait seule ou en couple et dure de 45 minutes à une heure.

Ce n'est pas un examen médical, ni une ouverture de dossier. C'est un temps d'échange et d'écoute pratiqué dans un but de soutien à la parentalité.

Aucune information ne sera transmise à d'autres professionnels sans votre accord.

■ Que deviennent les renseignements recueillis par le professionnel ?

Le professionnel détermine, avec votre accord, les informations à transmettre et les personnes à qui adresser les éléments retenus.

Le principe de confidentialité reste de mise, mais, dans votre intérêt et celui de votre enfant, le ou les professionnels doivent être informés des renseignements qui peuvent influencer le déroulement de la grossesse, de la naissance et de la période post-natale.

■ Et si je n'ai pas de questions ?

Voici quelques sujets que vous pourrez aborder :

- Comment je vis ma grossesse ?
- Comment je me sens ?
- Quelles sont mes inquiétudes ?
- Comment j'envisage la naissance ?
- Comment me préparer à l'arrivée de mon enfant ?
- Comment organiser mon retour à domicile ?

■ Combien cela va-t-il me coûter ?

L'entretien prénatal précoce est remboursé à 100 %, et chez les professionnels pratiquant le tiers-payant, vous n'aurez pas à faire l'avance des frais.